

Les Elections cantonales

CANTON DE LANNY
M. G. de Montalembert fils
maire d'Annapes
candidat au Conseil général
est présenté aux électeurs

Dans une réunion privée qui a eu lieu samedi à 15 heures, dans une salle de l'estaminet 'Au Coq', et à laquelle assistaient des délégués de seize communes du canton de Lanny (une centaine de membres environ), M. G. de Montalembert, maire d'Annapes, a exposé brillamment son programme.

M. G. de Montalembert, président, expose à l'assemblée que M. de Montalembert, sollicité par un grand nombre d'amis, a accepté d'être candidat aux prochaines élections cantonales et que le bureau de l'Entente Républicaine a décidé de le soutenir. Il est persuadé que les succès antérieurs et les services rendus par M. de Montalembert père, sont un sûr garant du succès du jeune candidat.

M. G. de Montalembert, avec une ardeur et une simplicité qui plaît, expose alors son programme.
Le remercie tout d'abord M. le président des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de son père, dont il apporte à toute l'assemblée le meilleur et le plus digne souvenir.

Abordant le fond du sujet, M. G. de Montalembert explique que devant les difficultés très graves que traverse notre pays, il ne peut plus être question de subtiles éloges de parti. Il est prêt, quant à lui, comme citoyen, à servir son pays sous la République, ainsi qu'il l'a fait comme soldat pendant la guerre. Il fait donc appel à tous les bons citoyens, sans distinction d'opinion, qui désirent l'ordre, la paix et la liberté.

Au point de vue social, il désire s'adonner particulièrement à l'amélioration de la classe ouvrière, et à son plus grand bien-être. Il estime que la concorde entre tous les Français est le meilleur moyen d'obtenir d'importantes réalisations, en même temps que le régime le plus sûr aux yeux de tous les citoyens. Il est partisan à la fois d'une sage et hardie politique de progrès social. Il s'attachera à défendre les intérêts du canton de Lanny, tant au point de vue agricole qu'industriel, en s'efforçant d'améliorer dans ces deux branches de l'activité régionale le sort de tous les travailleurs.

M. de Montalembert, pour terminer, se déclare l'adversaire résolu des idées révolutionnaires qui tendent à la ruine de notre pays, et demande à tous les hommes d'ordre de se rallier dans un geste d'union sociale, dans la République, autour du drapeau tricolore.

Cette déclaration est saluée de chaleureux applaudissements, et sur la proposition du président, l'assemblée, à l'unanimité, décide par acclamations, de soutenir la candidature de M. G. de Montalembert.

Une intéressante réunion à la Chambre de Commerce de Tourcoing

Le 15 juin, à 15 heures, s'est tenue à la Chambre de Commerce de Tourcoing, une réunion au cours de laquelle ont été enregistrés les résultats obtenus à Madagascar et dans l'Afrique occidentale française pour l'élevage du mouton. Après l'opinion de M. Lemerand, vici celle de M. Vincy, directeur de la Bergerie nationale d'El-Oueladj.

L'opinion de M. Vincy

M. Vincy, qui vient de faire un séjour de trois ans dans l'A. O. F., est qui est directeur de la Bergerie nationale d'El-Oueladj depuis un an, prit ensuite la parole et, après un exposé de la situation et de la prospérité sous sa direction de la Bergerie d'El-Oueladj, donna les raisons suivantes pour justifier son optimisme quant à l'avenir de l'élevage du mouton à laine en France.

1° Si on considère l'immense étendue des terrains propres à l'élevage, on pourrait s'étonner de voir le troupeau indigène rester stationnaire ou même diminuer. La cause en est cependant facile à expliquer. Par exemple, le troupeau indigène, troupeau qui est le meilleur comme laine dans les pays tropicaux et qui est évalué à 2.000.000 de têtes, pratique invariablement chaque année la transhumance.

2° L'éloignement du Niger et des lacs pendant les hautes eaux, rapprochement progressif du Niger durant les basses eaux, les inondations, ramènent sur des territoires qui furent inondés, perdent régulièrement un certain pourcentage de leurs effectifs, surtout ceux qui se rabattent sur les abords des lacs. L'indigène, attiré par la verdure des pâturages qui furent inondés, y conduit son troupeau et, par conséquent, s'éloigne à des centaines de kilomètres du troupeau ne subit pas les pertes que nous connaissons en France. Une autre conséquence de cette usage est que le mouton indigène n'est pas assés dur à manger les herbes desséchées durant la période sèche, tandis que l'expérience a démontré que le mouton sud-africain mange ces herbes desséchées et s'en nourrit sans éprouver comme ses montons y absorbent les troupeaux indigènes, durant la période sèche, sont menés près des étangs et marigots au fur et mesure de la baisse de leurs eaux. Si l'indigène pratique cette transhumance, c'est parce qu'il n'a pas l'idée ni le courage de faire du fourrage durant et après l'hiver, abandonnant qui pourrait constituer un excellent fourrage.

3° Le troupeau d'El-Oueladj qui comprend, outre les montons sud-africains et algériens, 300 à 400 brebis indigènes et de mépris, n'est jamais conduit à l'élevage sur ces terrains découverts après inondation. M. Vincy sait, par expérience, que ses montons y absorbent les larves des vers intestinaux et stomacaux.

De ce fait, le troupeau d'El-Oueladj n'a guère de mortalité. Les abords de la Bergerie ne sont, cependant, pas des terrains meilleurs que dans le Sahel, mais on y fait du fourrage pendant la bonne saison et ce fourrage est séché lorsque la période sèche se prolonge trop longtemps, le troupeau paraît s'affaiblir.

4° A la Bergerie d'El-Oueladj, qui est située au-delà de 16°, la hauteur de pluie ne dépasse pas 20 à 30 cm par an, et par conséquent, l'hiver n'est pas favorable à l'élevage du mouton.

5° De nombreux troupeaux indigènes vivent dans la zone sahélo-saharienne, entre le 15° et le 17°. Ce sont des montons à poil plutôt qu'à laine, d'origine probablement syrienne, et dont les ancêtres n'étaient que des montons à laine qui ont fait infériorité.

6° M. Vincy a constaté — et l'échantillon qu'il nous a apporté le fait voir — que la laine des montons sud-africains n'a pas perdu ses qualités durant l'année 1924. Il s'agit de laine entièrement poussée après la première tonte et, par conséquent, une laine ayant été portée une année entière par ces montons en A. O. F. Le poids des toisons a été remarquable, la plupart pesant 5 kilos et plus. Ce fait confirme le résultat de la tonte à Tourcoing, où les Fèves Blanches nous disent avoir eu aussi de fortes toisons, dont il nous ont envoyé deux exemplaires, une toison de bœuf extrêmement fine, une de brebis un peu moins fine, mais toutes deux de bonne nature de laine.

M. Vincy dit qu'il ne voit pas pour quels motifs les montons indigènes ne vivraient pas sur ces territoires aussi bien et même mieux que les montons indigènes.
Aujourd'hui même, notre Comité reçoit de la Bergerie du Soudan une note du 28 mai, signée de M. Chrasson, chef du Service zootechnique, relative à la Bergerie d'El-Oueladj, dans laquelle on lit :
« Les montons sud-africains sont en très bon état. Il y a eu, ces derniers jours, deux naissances, ainsi que cinq naissances de mépris. La tonte d'avril a montré que la laine n'a pas dégénéré depuis l'an dernier, tant en poids qu'en qualité. Les mépris Mépris-Mercins ont fourni une laine longue, fine et saine; la toison est, néanmoins, encore très ouverte, ce qui, évidemment, disparaîtra aux préparations suivantes. Une nouvelle bergerie (de la colonie), est en voie d'installation à Niamey. Les fonctionnaires de longue expérience et d'habileté ont été envoyés à l'hiver; il y sera fait du croissement continu entre bœufs mérinos et brebis à poil. »

Les officiers de réserve du 1er C.A. à la tombe du Soldat inconnu.

Paris, 18 juin. — C'est au groupement des officiers de réserve du 1er C.A., qui se réunissent le 15 juin, à la messe de la Sainte-Trinité, à la tombe du Soldat inconnu.

Cette cérémonie, qui chaque soir, se renouvelle, revêt toujours dans sa simplicité un réel caractère de grandeur et ne manque jamais d'impressionner profondément ceux qui se trouvent groupés autour de la dalle sacrée et qui, nue-tête, s'associent au plus humble des soldats qui viennent rendre au glorieux disparu ceux qui furent ses camarades.

La délégation était conduite par M.M. le commandant Grolard, vice-président du groupement, et le lieutenant de Pawlowski, rédacteur en chef du « Bulletin », président de la section Lille de l'Union nationale des mutilés et réformés. Elle comprenait: M.M. le commandant Deleclaire; les capitaines Dumont et Bagaut; M.M. Duguy, Olivier Strive, d'Addier, Duponchelle, Duron, Cardon, Thomassieux, Bonnefoy, Fouré, Desnuelles, Jullien, Boyalier, Souriau, Mullier, Lavoine, Salluaud, Deplichin, Coppin, Watretot, M. le commandant Coville, délégué général de l'Union des Officiers de Réserve, ainsi que M. Léon Vermelle et quelques membres de l'Association, des originaires et amis du Nord étaient joints à cette délégation.

Après que deux gerbes de fleurs, l'une de roses rouges cravatée d'une large ruban tricolore, l'autre de roses rouges, de roses blanches et de bleuets, eurent été déposées sur la dalle, M. le lieutenant de Pawlowski ramena la flamme cependant que ses camarades s'immobilisaient, la main au képi, et observaient la minute de recueillement, qui est bien la façon la plus émouvante de rendre un hommage à un héros du pays, le respectueux hommage qui lui est dû.

A 15 h. 10, tout était terminé, et le commandant Grolard ainsi que le lieutenant de Pawlowski apposèrent leurs signatures sur le Livre d'Or de l'Arc de Triomphe.

UNE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Paris, 18 juin. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat le 15 juin, sous la présidence de M. Harzé.

L'indemnité de résidence des fonctionnaires
Le groupe a reçu une délégation de la Fédération des groupements de fonctionnaires des régions libérées et dévastées, qui a demandé au groupe de soutenir ses revendications au sujet de l'indemnité de résidence.

La répartition des crédits
Il a en outre, décidé à nouveau de demander au sous-secrétaire d'Etat que la Commission de répartition des crédits soit réunie le 25 ou 26 juin prochain.

L'imputation des impôts
Il a chargé son président d'intervenir auprès du ministre des Finances au sujet de l'imputation des impôts sur les indemnités de dommages de guerre et du retard de l'administration à distribuer les feuilles d'imposition pour les années 1924 et antérieures.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 19 JUIN:
Aujourd'hui, saints Gervais et Protais; demain, saint Sylvère.

Leu: Lever à 4 h. 48; coucher, à 20 h. 55. Soleil: Dernier quartier du 18; nouvelle, le 22. Bulletin météorologique pour le jour du 19 (région Nord): Beau temps, aurores, vent de Nord, décroissant, de 8 à 7 mètres; température stationnaire; minimum, 6°. Caisse d'épargne: Séances de versements et de remboursements (maximum 7.200 fr.), de 9 h. à 10 h. 30 et de 14 h. à 15 h. 30. Consultation de nourrissons du Comité toubaisien de l'Enfance: A 15 h., local de la Goutte de Lait.

UNE EXCURSION DES « AMIS DE ROUBAIX » A DOURGES

Le Jeudi 25 juin, aura lieu une fort intéressante excursion d'une demi-journée, organisée par notre groupement local d'action régionaliste en faveur de ses membres.

Dourges, la cité de la houille, ses mines « au top date » — sur surface, — les vastes cités-jardins, aux roseraies actuellement en pleine floraison, tels sont les buts de la brève randonnée en perspective.

Le départ en autos-cars aura lieu de la Grand-Place de Roubaix à 13 h. 30. Le retour, au même point, est prévu vers 18 h. 30. La distance totale à parcourir s'élève pas d'ailleurs 90 kilomètres.

M. Van den Heede, l'aimable secrétaire-général des « Amis de Lille », ci-citron habituel de ses co-sociétaires, pour les excursions organisées par l'Association-sœur, veut bien piloter les A.D.R. à Dourges. L'excursion aura lieu en autos-cars avec guide par M. S. Goffin de Félitot, l'un des dévoués membres de la Commission locale d'urbanisme.

Le coût du voyage, tous frais compris, est fixé à 15 fr. L'excursion est offerte à tous les membres des « Amis de Roubaix » et à leurs familles.

Les sociétaires désireux d'y prendre part sont priés de donner, sans retard leur adhésion, par écrit, à la permanence des A.D.R., 12, rue du Château, à Roubaix.

Les membres des A.D.R., possesseurs d'automobiles, sont cordialement invités à participer à l'excursion et à se joindre aux autos-cars de la caravane roubaixienne.

Nous rappelons que la cotisation annuelle des A.D.R. est de 20 fr. pour les membres actifs, de 10 fr. pour les adhérents, de 50 fr. pour les membres honoraires.

Les personnes, non sociétaires, désireuses de participer à l'excursion à Dourges, sont invitées à remettre leur adhésion au groupement, à la permanence, en s'inscrivant pour le voyage.

Chez les aveugles et mutilés travaillant

Une manifestation de sympathie
Le 19 juin, à 19 heures, M. De Laubier, directeur de l'œuvre, a été reçu par M. Jeanne Glénisson.

Nos félicitations à ces jeunes artistes.
L'œuvre, qui a été présentée par Mlle Nanzy, Mme Regard, MM. Touchar, Regard et Goutmand, dans les vers avec un très réel succès, a été jugée par les amateurs, sont de véritables artistes.

Ces éloges, bien mérités, sont des succès de plus à l'actif du Cercle Mollère, qui s'efforce depuis sa fondation de se montrer digne de sa réputation artistique.

HALLE FLIPO. — Jambon, 12 fr. Hollande, 15 fr. Beurres, 18 fr.; extra 15.50 et 16.50; Café, 16.

SUCCES MUSICAL. — Cours classiques de piano. — Mlle Valentine Waels, titulaire des premiers prix de piano, de solfège et de répertoire a obtenu au concours du 18 juin, le diplôme de fin d'études décerné par l'illustre maître M. L. Philipp. Ce diplôme lui a été remis par M. le directeur de l'œuvre, M. De Laubier.

LA BELLE PRIME offerte par l'Union de Table de Chartroux à son élève, c'est sa qualité la plus douce et la meilleure. 70990

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Groupe Tissage. — Dimanche 21 juin, une réunion importante aura lieu dans l'amphithéâtre de tissage de l'école sous la présidence de M. Maurice Dubrule, président d'honneur du groupe.

SOUS UN TOMBEREAU.

Un grave accident est survenu, mercredi, aux chantiers de M. Laurant, entrepreneur, rue du Nouveau-Monde. Un tailleur de pierres, M. Jules Roye, 19 ans, demeurant à Liffé, place Canina, s'étant passé par inadvertance près d'un tombeau qu'on déchargeait, a reçu le véhicule sur la tête.

Relevé aussitôt par ses camarades de travail, il reçut les soins de M. le docteur Druess qui constata une fracture de la colonne vertébrale. Le malheureux a été dirigé sur l'hôpital.

Au cours de la journée de jeudi, l'état de M. Roye s'est légèrement amélioré.

UNE AUTO RENVERSE UN CYCLISTE.

Mercredi, vers 14 h., une auto pilotée par M. Albert Lepers, fabricant de tulles, demeurant à Fiers-Breug, 148, rue de Lille, a renversé à l'angle des rues Neuve et de l'Union, un cycliste, M. Louis Lomprie, âgé de 15 ans, demeurant chez ses parents, 135, rue Dupire, à Croix, qui débouchait de la rue de l'Union.

Relevé sans connaissance, le jeune cycliste fut transporté chez M. le docteur Falckherbe qui lui prodigua des soins pressés. Le blessé qui avait le côté gauche paralysé et pour lequel on craignait des complications cérébrales a été conduit à la clinique de M. le docteur Descaupentris, M. Flament, commissaire de police du 2^e arrondissement, a ouvert une enquête en vue d'établir à qui incombent les responsabilités de cet accident.

FRAPPÉ DE CONGESTION EN TRAMWAY. — Jeudi, vers 15 h., une dame venant de Lille, très bien mise et paraissant âgée de 55 ans environ était montée dans un tramway de la ligne A, se dirigeant vers Tourcoing. En cours de route, à proximité de la rue Jacquard, elle tomba malade. Elle fut aussitôt soignée par M. le docteur Carrette qui déclara que la malheureuse venait d'être frappée de congestion à la suite d'une infection. Cette dame, qui fut transportée à l'hôpital « La Fraternité » ne portait sur elle aucun papier qui permit de connaître son identité.

Châssis plombés disponibles. Agence: 79, rue de Tourcoing, ROUBAIX, Tél. 13.02. 70995

BOUGATTI

POUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. le maire a reçu de M. le trésorier de la société des pinsons « Les Imbattables », dont le siège est situé 50, rue de l'Égalité à Lille, 10 francs, pour une quête faite lors de leur concours annuel.

LES FÊTES DU QUARTIER DES AMERICAINS. — Les débiteurs de boissons du quartier des Américains pourront laisser ouverts leurs débits jusqu'à deux heures du matin, les samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 juin.

WASQUEHAL

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — En vue de l'élaboration du programme de la fête nationale du 14 juillet, la Commission des fêtes se réunira à la mairie, aujourd'hui, vendredi 19 juin, à 19 h.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « L'ESPERANCE ». — Le Comité de la société informe les jeunes gens désireux de faire partie de « L'Espérance » qu'ils peuvent dès maintenant se faire inscrire au local, pendant les répétitions de chaque semaine. Un membre du Comité se tiendra à la disposition des parents et jeunes gens pour recevoir les inscriptions et fournir tous les renseignements.

FOURNISSEUR RECLAMEZ LE BOCK RUBIS

WATTRELOS
DON AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le trésorier de la société l'Humanité, a versé à la caisse du Bureau de bienfaisance, la somme de 31 fr. 25, produit d'une collecte effectuée au cours du banquet du 14 juin dernier.

ARRÊTÉS POUR VAGABONDAGE. — La police a mis en état d'arrestation pour vagabondage Jeanne Muzard, 15 ans, sans domicile fixe, l'inculpée a été dirigée sur la maison d'arrêt de Lille.

LAISSEZ LE TROTTOR AUX PIETONS. — Pour avoir permis à un chien de trotter, M. Charles Vercor, demeurant à Roubaix, a fait l'objet d'une contravention.

LANNON LYS

Deux vieillards asphyxiés par le gaz
L'un d'eux a succombé
Au numéro 28 de la rue de Lannoy démeurent M. Edmond Toulemond, rentier, ancien cultivateur, célibataire, âgé de 70 ans, et sa sœur, Mlle Elise Toulemond, âgée de 78 ans.

DANS LA MATIÈRE DE JEUDI, vers 8 h., la femme de journée, préposée aux travaux journaliers, se présente à la maison de M. Toulemond, mais c'est en vain qu'elle sonne à la porte. Etendue de ne pas recevoir de réponse, elle en avertit le neveu, M. Vaussy-Toulemond, qui habite non loin de là. Ce dernier se rendit aussitôt chez un voisin et ayant escaladé un mur, il pénétra dans l'habitation.

ASPHYXIÉS
M. Vaussy se rendit d'abord dans la chambre où il ne trouva personne. Continuant ses recherches, il descendit au rez-de-chaussée. Une forte odeur de gaz le prit à la gorge. Arrivé à la cuisine, il recula presque suffoqué. Ayant ouvert la fenêtre, il aperçut son oncle sur son lit, non donnant plus signe de vie. Sa tante qui dormait dans une autre pièce du rez-de-chaussée, semblait inerte également. Avec l'aide de voisins on porta des soins aux deux vieillards; mais ils furent inutiles pour M. Toulemond, tandis que sa sœur après avoir reçu les soins énergiques de M.M. les docteurs Parmentier et l'Éclair, reprit connaissance. Pour cette dernière, du moins les docteurs l'espèrent, l'asphyxie n'aura pas de suite fatale.

BAISEUX

LA DUCASSE DU PETIT-BAISEUX. — La ducasse annuelle aura lieu le dimanche 21 juin. A cette occasion, les débiteurs de boissons pourront tenir ouverts leurs débits dans les nuits de dimanche, lundi et mardi, jusqu'à 2 heures du matin.

LE SERVICE DE LA VACCINATION. — 20 habitants ont été vaccinés pour la première fois, 26 pour la première revaccination et 1 pour la deuxième revaccination.

LA CLASSE 1926. — 19 jeunes gens de la commune ont été inscrits sur les listes de la classe 1926.

EN SAUTANT UN FOSSÉ. — Un cultivateur, M. Louis Masure, 39 ans, demeurant rue Roche, s'est fait le genou en sautant un fossé. Le docteur Butin a ordonné vingt jours de repos.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, VENDREDI 19 JUIN:
Hôtel de Ville: bureaux ouverts au public de 10 à 12 h., et de 14 à 16 h.
Café, 12, rue de la République.
Etablissement municipal des Bains: de 9 à 11 h., et de 14 à 18 h.
Bibliothèque communale: de 9 à 12 h., et de 14 à 18 h.
Institution du Sacré-Cœur, rue de Lille: de 10 h. 30, fête d'éducation physique.

LE CONCOURS DE FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS

Ce n'est pas sans une légitime fierté que la Société d'horticulture est heureuse de pouvoir annoncer que le concours qu'elle organise sera doté de nombreux prix et importants.

Outre les 5.000 francs souscrits par le « Journal de Roubaix » et les deux autres groupements ou personnes portant le plus vif intérêt à l'horticulture, les concurrents sont assurés, pourvu qu'ils aient su donner quelque cachet à leurs fenêtres et balcons, de recevoir la juste récompense qui méritait et leur bon vouloir et leurs efforts.

Des objets d'art de réelle valeur, des médailles d'or et d'argent, des prix de 100 fr., 200 fr., 300 fr., et même de 500 fr., seront attribués aux amateurs ayant présenté un ensemble dénotant un goût véritable.

Dans ces conditions, quel est l'habitant qui ne voudra orner son balcon ou ses fenêtres de fleurs ou de quelques plantes? En le faisant, il aura l'occasion de donner à sa demeure un air de gaieté et de vie dont il sera d'ailleurs, le premier à se réjouir; et même temps, il aura pu recevoir pour l'agrément personnel qu'il s'est créé un prix qui lui procurera certainement une vive satisfaction.

Chaque classe donc, dès aujourd'hui, provision de caisses, de bacs en zinc et de terreau — que l'on suive les indications données par les journaux pour y mettre graines et plantes.

On aura ainsi répondu au désir de la Société d'horticulture qui voudrait voir fleurir, villos et justement répète, sur nos balcons, devant aussi une ville de beauté et de gaieté à cause des fleurs qui ornent toutes ses fenêtres, et tous ses balcons.

Les adhésions pour le concours seront reçues jusqu'au 30 juin, au siège de la Société, 62, rue du Moulin-Fagot.

Le prix de Raigecourt-Goyon attribué à M. H. Létay

Nous sommes heureux d'apprendre que le jury du Salon vient d'attribuer au sympathique artiste-peintre H. Létay, professeur à l'École des Beaux-Arts, le prix de Raigecourt-Goyon, pour la toile « Paysage industriel ».

Nous n'avons plus à dire avec quel admirable sens artistique M. Létay a composé cet aspect de nos centres industriels.

Nous applaudit d'autant plus à la distinction qui vient d'être décernée à notre talentueux concitoyen que la fondation de Raigecourt-Goyon a une destination bien déterminée; il est en effet spécifié que le prix doit être attribué à un artiste-peintre auteur d'un bon tableau, paysage ou marine.

Le jury a su distinguer la valeur de l'œuvre de M. H. Létay à nos vives et sincères félicitations.

TIR NATIONAL DE TOURCOING

Concours de Printemps
La direction du Tir National de Tourcoing nous prie de rappeler aux lauréats du concours de printemps que la distribution des prix du dit concours aura lieu dimanche 21 juin, à 10 h., au Staud de Tir, 100, rue de l'Yser (ancienne rue de Gand).

La direction compte sur la présence de tous les lauréats, des membres du Comité technique et du Comité de direction du 25^e concours national et international de tir.

Rappelons en passant que le grand concours national et international de tir, qui sera doté de 250.000 fr. de prix dont plus de 100.000 en espèces, aura lieu du 17 juillet au 3 août prochain.

Une exposition horticole

La Société d'horticulture de Tourcoing organise le 27 juin prochain, une exposition de roses, de plantes et de fleurs de saison, qui coïncidera avec la distribution de récompenses aux lauréats des concours organisés par la Société en 1924.

Cette manifestation horticole se tiendra dans le hall de la Bourse de Commerce, place Charles Roussel. Le public sera admis à visiter l'exposition après l'inscription officielle, qui aura lieu à 11 h. L'inscription sera ouverte jusqu'à 20 h.; l'entrée sera gratuite.

Le général Lacapelle, commandant le 1^{er} Corps d'Armée, a délégué pour présider cette fête le colonel Vesque, directeur de la Préparation Militaire Supérieure.

Toutes les familles et tous les amis du collège sont invités à cette fête, qui offrira un intérêt plus vif encore que les années précédentes.

UNE FÊTE D'ÉDUCATION PHYSIQUE A L'INSTITUTION DU SACRÉ-CŒUR

La grande fête de gymnastique, escrime, sport, aura lieu aujourd'hui vendredi 19 juin, à quatre heures et demi précises.

Le général Lacapelle, commandant le 1^{er} Corps d'Armée, a délégué pour présider cette fête le colonel Vesque, directeur de la Préparation Militaire Supérieure.

Toutes les familles et tous les amis du collège sont invités à cette fête, qui offrira un intérêt plus vif encore que les années précédentes.

AU PALAIS DE JUSTICE.

Judi, à 10 h., en l'lieu, au Palais de Justice, rue de Gand, l'installation officielle de M. Bourdier, nommé juge de paix des cantons Nord et Nord-Est.

En remplacement de M. Bourdier, nommé juge de paix des cantons Nord et Nord-Est, M. Descaupentris, juge suppléant, lui offrira ses félicitations, ce dont le nouveau juge remercie cordialement.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Roubaix de déposer, à la mairie, leurs cartes de circulation, jusqu'à la fin de la saison.

MARCHEURS AMBULANTS. — Conformément à l'arrêté de police municipale, le Maire de Lannoy prie les marcheurs ambulants de la ville de Rouba